## Bilan de mandature du Conseil scientifique du Comité de bassin Seine-Normandie

[2011-2016]



Photo 1. Séance du Conseil scientifique du mardi 8 mars 2016

## **Avant-propos**

Ce rapport a pour objet de présenter le bilan des missions et les actions qui ont été menées par le Conseil scientifique durant sa 2<sup>ème</sup> mandature de 6 ans (2011-2016). Il vise également à proposer à la future mandature des pistes de travail pour son action. Il sera présenté au Comité de bassin (CB) du 30 juin 2016 et mis en ligne sur le site de l'Agence de l'eau.

#### Ce bilan est organisé en trois parties :

- -1- La première concerne les missions, la composition, le fonctionnement et l'évolution du Conseil scientifique ainsi que son articulation avec le Conseil scientifique de l'ONEMA, ses relations avec le Comité de Bassin et l'Agence
- -2- La deuxième partie présente les travaux (avis, notes d'orientation) du CS
- -3- La troisième partie est d'ordre **prospectif** : elle pose les bases des actions et modes de fonctionnement qui permettraient (i) d'améliorer les relations avec les instances et (ii) de bâtir une meilleure vision de la politique de l'eau en lien avec d'autres problématiques.

*Note* : ce rapport a été rédigé en fin de mandature du Conseil scientifique (juin 2016). Il repose sur la contribution de l'ensemble des membres et l'appui du service Evaluation, prospective et développement durable de l'Agence. Il est destiné aux membres du Comité de bassin et au personnel de l'Agence. Il s'appuie notamment sur un document complémentaire détaillé disponible sur clé USB qui regroupe l'ensemble des documents écrits et des présentations orales produits ou réalisés par le Conseil au cours de sa mandature.

### - PARTIE 1 -

## Missions, composition et fonctionnement du Conseil scientifique

Cette partie vise à préciser le fonctionnement mis en place pour répondre aux différentes missions du Conseil scientifique (CS). Sont présentés le rythme et l'objectif des différentes réunions du conseil ainsi que l'évolution de la composition du CS.

### Missions du Conseil scientifique

Les missions du CS restent celles définies par le règlement intérieur du Comité de bassin (CB) du 3 décembre 2002 ; à savoir que le CS a pour vocation de :

- de conseiller et assister par ses avis et ses recommandations le Comité de bassin et l'Agence de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des grands projets envisagés dans le bassin dans le domaine de l'eau ;
- d'être consulté sur les enjeux et questionnements scientifiques relatifs aux orientations de long terme ;
- de veiller à l'état des connaissances scientifiques et techniques ayant trait à la protection et à la gestion de l'eau et des milieux naturels aquatiques.

Rappelons que le conseil scientifique propose des avis sur l'ensemble de l'activité du Comité de bassin et de l'Agence, et ne se limite pas à examiner les seules études scientifiques ou techniques réalisées par ou pour l'Agence. Il construit ses avis sur un état de la connaissance scientifique disponible et sur des délibérations interdisciplinaires qui en permettent la synthèse. Les délibérations du CS peuvent aussi conduire à recommander des problématiques sur lesquelles une étude scientifique ou technique pourrait alimenter la réflexion stratégique des instances.

Dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> mandature, le CS a souhaité maintenir la priorité donnée à l'analyse systémique et à la prospective afin d'identifier des enjeux qui peuvent sembler lointains et complexes. La mandature a par ailleurs été volontairement centrée sur la territorialisation de l'action publique (priorités et stratégie territoriale de la politique de l'eau, action territoriale).

Durant cette mandature, le conseil scientifique a porté une attention particulière aux demandes :

- a) D'avis sur les documents politiques de l'Agence :
  - a. Sur le 10<sup>ème</sup> programme : comment gagner en efficacité ? (territorialisation des actions, les leviers d'actions, etc.) ;
  - b. sur le projet de SDAGE 2016-2021 dont les travaux ont démarré en 2014 (identification des priorités stratégiques par une réflexion rétrospective et prospective, analyse du projet de SDAGE)
- b) D'un travail collectif CB/CS sur 2 grands projets du bassin soumis au débat public : l'Aménagement de la Bassée et la mise à grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent-sur-Seine.
- c) D'amélioration des connaissances sur les impacts du changement climatique sur le bassin Seine-Normandie.

Le CS se distingue d'un comité d'experts qui fournit de manière ponctuelle des conseils et connaissances spécialisés sur une problématique précise. Il peut néanmoins être amené à contribuer à de tels comités. A titre d'exemple, citons le comité d'experts « changement climatique » institué par le comité de pilotage du plan d'adaptation au changement climatique qui réunit des spécialistes du domaine et qui accompagne aux côtés du CS, pendant un an, le comité de pilotage et l'Agence

dans l'élaboration du plan d'adaptation. Plusieurs membres du CS ont été intégrés à ce comité d'expert spécifique.

### Composition du Conseil scientifique

Le conseil scientifique comprend 23 membres parmi lesquels 12 nouveaux membres ont rejoint le CS en 2011 et 2 l'ont rejoint en 2015. 9 membres étaient déjà présents lors de la précédente mandature, dont la présidente et 2 membres du bureau.

Suivant les recommandations du bilan de la 1ère mandature, la représentation des sciences humaines et sociales a été renforcée (<u>Annexe 1 : Composition du Conseil scientifique</u>). L'équilibre entre les sciences de la nature et les sciences sociales a été trouvé parmi les 23 chercheurs et experts, avec une bonne diversité des compétences, qui a notamment permis d'alimenter la réflexion d'ensemble sur la territorialisation de la politique de l'eau dans le bassin. La pluridisciplinarité du CS lui permet d'aborder ses sujets de travail avec des regards multiples qui permettent une vision plus large que le seul angle de la politique de gestion de l'eau. Cette nouvelle composition est apparue adaptée aux questions examinées.



Figure 1 : Champs de recherche couverts par les membres du CS

La figure ci-dessus illustre l'adéquation entre les champs de compétences relatifs aux enjeux de la politique de l'eau et ceux effectivement couverts par les membres du CS.

Certaines disciplines seraient utiles pour renforcer et compléter les travaux à venir du CS. Peuvent être citées la météorologie (pour les travaux autour du plan d'adaptation au changement climatique) et le droit (pour les impacts de la loi de modernisation de l'action publique et la compétence GEMAPI).

L'ouverture du CS sur d'autres territoires est assurée par la présence de 8 membres extérieurs au bassin et parmi eux 4 font également partie des Conseils scientifiques d'autres bassins. Leur présence permet de mieux appréhender certaines thématiques en tirant profit des retours d'expériences d'autres territoires, en France et hors de France. Le travail autour du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie est ainsi enrichi par l'expérience des autres bassins (notamment du bassin RM&C). Le CS a également bénéficié d'un regard européen jusqu'en 2014 avec la participation de David Aubin (professeur de science politique à l'Université catholique de Louvain; il enseigne l'analyse et l'évaluation des politiques publiques). Les membres du CS s'appuient aussi sur leur connaissance de la littérature scientifique internationale, et sur leur participation à des consortiums de recherche, notamment européens.

Parmi les 23 chercheurs, 3 sont également membres du CS de l'ONEMA, ce qui rend plus aisée la recherche de complémentarité entre les deux CS. En outre, la présidente du CS Seine Normandie est systématiquement invitée à participer aux réunions du CS de l'ONEMA.

Enfin, un référent est nommé pour représenter le CB au CS, pour assurer une bonne liaison entre les enjeux stratégiques des débats sur la politique de l'eau dans le bassin et les travaux du CS. Jusqu'en 2014, c'est le président de la Commission Permanente du Programme et de la Prospective du Comité de bassin, alors M. Dominique Jourdain, qui assurait cette représentation et l'articulation entre les différentes instances. Il a été remplacé en 2015 par Françoise Louise, du collège des usagers non économiques (représentante du CREPAN, association de protection de l'environnement).

#### Fonctionnement et programmation des travaux du Conseil scientifique

La programmation des travaux du CS est organisée afin d'être en mesure de se saisir des sujets d'actualité de la politique de l'eau (action planifiée comme le SDAGE ou le programme de l'agence, ou d'autres sujets issus des débats au sein du CB), mais également afin d'alimenter le CB par des réflexions plus prospectives sur les sujets émergents et stratégiques que le CS estime important de porter à la connaissance des instances du bassin.

Le CS du CB a suivi le même rythme que durant la mandature précédente. Il s'est réuni 18 fois, soit trois sessions par année pleine. A souligner la présence régulière d'au moins deux tiers du CS aux séances plénières, donc un fort taux de participation par rapport aux autres commissions et groupes du Comité de bassin. Les ordres du jour de ces réunions figurent en <u>Annexe 2 : Chronologie et contenu des activités du CS</u>.

Environ un mois avant chaque réunion, le bureau du CS assisté par l'Agence qui en assure le secrétariat se réunit pour définir l'ordre du jour et le travail préparatoire que cela implique (rédaction de notes, sollicitation d'intervenant à auditionner, etc.):

- D'abord, en continuité avec la séance précédente (par exemple, si un thème a commencé à être traité et implique la poursuite du travail ; cela a été le cas pour l'avis sur le projet de SDAGE 2016-2021)
- D'autre part, en lien avec les enjeux soulevés lors du CB précédent, dont la présidente a pris note, ou les interpellations dont elle a directement fait l'objet (ex : le Président de la Commission du Littoral et de la Mer (COLIMER) a interpellé la présidente du CS sur la prise en compte de la mer par le CS)
- Ou encore en lien avec une interpellation du représentant du CB pendant une séance du CS (cela fut le cas, par exemple, lorsque le président de la C3P a demandé au CS de se pencher sur la question des « gaz de schiste »).

Lors de chaque CS, en début de séance, un point d'actualité est donné par la DG ou son représentant. Cette introduction permet d'ajuster la programmation des travaux du CS au plus près de l'actualité de la politique de l'eau sur le bassin.

En fonction des sujets abordés, des experts extérieurs au CS ont régulièrement été auditionnés afin que le CS puisse disposer de leurs retours d'expériences et de leur expertise dans le domaine de l'eau. C'est le cas par exemple des sessions sur les enjeux du littoral et de la mer, de l'agriculture, des indicateurs ou encore sur la fiscalité environnementale. Autant que possible, et cela a par exemple été le cas pour ce dernier sujet, des retours d'expériences à l'étranger sont intégrés.

Il arrive souvent par ailleurs, que des membres du CS participent au comité de pilotage ou à des ateliers organisés dans le cadre d'études initiées par l'Agence, selon leur domaine d'expertise (ex :

évaluation de la politique de continuité, étude sur l'adaptation au changement climatique, analyse prospective de l'Agence dans le domaine des inondations...).

Chaque réunion du CS a fait l'objet d'un procès-verbal qui reprend l'ensemble des échanges qui se sont tenus lors des conseils. Ces PV ne sont pas publics mais comme le suggérait le bilan de la 1<sup>ère</sup> mandature, un relevé de conclusions plus synthétique est désormais disponible sur le portail public de l'Agence.

Notons qu'aucun séminaire n'a été organisé durant cette mandature alors que ce format avait été apprécié lors de la 1<sup>ère</sup> mandature, notamment parce qu'ils constituaient des espaces de dialogue approfondis entre membres du CS et membres du CB.

#### Saisine et auto saisine du CS, un équilibre à trouver ?

Le CS peut recevoir des saisines du Comité de bassin mais également s'autosaisir de questions spécifiques qu'il juge pertinente. Dans la pratique, durant cette mandature, les avis provenaient surtout d'auto-saisines, toutes formulées par le CS et en lien avec des enjeux soulevés lors de réunions du Comité de bassin. Les avis produits visent à enrichir la réflexion du Comité de bassin. Il est courant que des comités à vocation consultative fonctionnent par auto-saisine, mais celles-ci pourraient également faire davantage l'objet d'une plus grande co-construction, avec le CB, et de saisines plus formelles.

#### Impacts des avis

Lorsqu'un sujet prioritaire est retenu, le CS auditionne des personnes extérieures (responsable ou expert de l'Agence, membre du CB, chercheur, autre expert, etc.) ou mandate des membres du CS pour faire un travail d'analyse plus fin. Parfois une étude est suggérée à l'Agence pour alimenter le processus. Ses résultats sont alors présentés en séance du CS et viennent alimenter les réflexions sur l'avis.

Une fois constitué, l'avis est présenté au CB, et donne lieu à débats. Remarquons que l'usage a évolué par rapport à la première mandature : les avis du CS étaient en général présentés en fin de matinée, et donc peu débattus, ce qui a été déploré dans le bilan de la première mandature. Pour cette seconde mandature, une présentation des avis du CS en début de réunion a été systématisée, qui a permis beaucoup plus de débats et donc de fait un meilleur lien entre CB et CS.

Durant cette mandature, la présidente du CS a participé à la quasi-totalité des CB. Elle a présenté au CB les avis produits par le CS, à l'exception de l'avis sur l'agriculture qui a été présenté par Sébastien Treyer, vice-président du CS, à la C3P car cela semblait plus pertinent à ce moment-là d'en faire une présentation dans cette enceinte qu'en plénière du CB; l'avis sur les gaz de schiste n'a pas été présenté en plénière, car il n'était pas en lien direct avec les enjeux du moment sur la politique de l'eau. L'avis sur la fiscalité n'a pas encore été présenté.

L'avis peut être suivi d'une étude qui pourra contribuer à l'élaboration du programme, du SDAGE ou de tout autre document du CB.

Les études réalisées suite aux avis du CS (qui parfois le recommandent explicitement) sont souvent assez stratégiques et peuvent donner lieu, dans leur deuxième phase, à des ateliers participatifs incluant des membres du CB (ex : prospective Xème programme, prospective adaptation changement climatique...). Dans ce cas, au-delà de l'utilisation des résultats de l'étude pour faire évoluer la politique de l'eau, les membres du CB qui ont participé à l'étude peuvent aussi dans la mandature du CB s'appuyer sur cette expérience.

En dehors des avis du Conseil scientifique, les échanges en séance plénière peuvent donner lieu à des recommandations informelles dont l'Agence se saisit notamment pour instruire des travaux de réflexion sur le "Système Agence". Dans ce cadre, les membres du Conseil scientifique peuvent participer également à des comités de pilotage d'études (ex : évaluation sur la protection des captages, prospective en amont du 10ème programme, stratégie sur les inondations...).

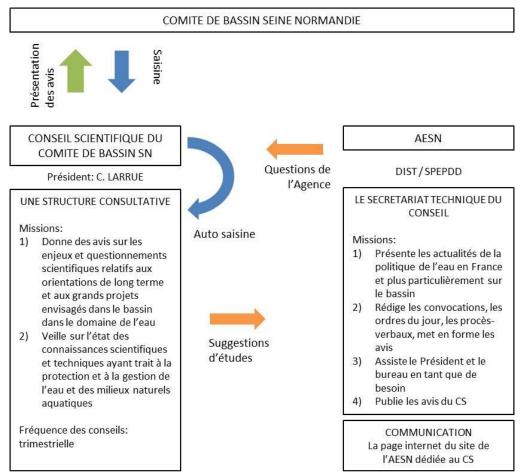


Figure 2 : Missions respectives du CS et de l'Agence de l'eau et articulations de ces missions

### Au terme de ce mandat, il ressort que :

- a) Les relations avec le secrétariat du CS sont satisfaisantes. L'Agence a permis au CS d'être informé au plus près des actualités de la politique de l'eau en France et plus particulièrement sur le bassin, et a systématiquement engagé les études suggérées par le CS;
- b) L'articulation avec les instances, notamment avec la C3P, gagnerait à être renforcée. Des marges potentielles de progression sont proposées en conclusion de ce rapport (Partie 3) afin de développer les interactions et d'accroître la réactivité des différents acteurs.
- c) La co-construction de saisines formelles sur des sujets émergents pourrait être développée, pour renforcer les liens avec le Comité de bassin.

## - PARTIE 2 -Les travaux du CS

Le Conseil scientifique a rendu 6 avis formels dont 4 ont été présentés aux instances. Il a également produit 3 notes d'orientation et a contribué à la rédaction de 2 cahiers d'acteurs. Ces différents documents (avis, contributions, notes de réflexion) produits au cours de la 2<sup>ème</sup> mandature du CS sont présentés succinctement par ordre chronologique dans <u>l'Annexe 3 : les « produits » du CS et leur devenir</u>. Par ailleurs le CS a accompagné l'Agence sur des réflexions concernant le cadrage de certains travaux (l'évaluation développement durable du Xème programme, l'efficacité, les indicateurs...).

Il est proposé de présenter brièvement ici l'ensemble de ces travaux en évoquant leur genèse et les suites données aux réflexions engagées par le CS.

## La vie des avis du Conseil scientifique

Contribution au débat public sur l'aménagement de la plaine alluviale de la Bassée et la mise à grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent-sur-Seine : complémentarité des avis du Conseil et du Comité de bassin.

Deux projets d'importance pour le bassin de la Seine ont été soumis de manière conjointe au débat animé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en 2012. Le premier, porté par l'EPTB des Grands Lacs de Seine, visait à réaliser des casiers dynamiques de ralentissement de crue alimentés de manière artificielle grâce à un pompage pour désynchroniser le pic de crue de l'Yonne de celui de la Seine. Le second, porté par VNF, avait pour objectif d'allonger la portion de la Seine à grand gabarit en amont de Bray-sur-Seine, en redécoupant des méandres et en travaillant sur le canal de Beaulieu, pour desservir le port de Nogent.

Conseil scientifique et Comité de bassin ont décidé de contribuer au débat en rédigeant chacun leur cahier d'acteurs pour chaque projet. Les travaux respectifs des deux instances ont été menés distinctement mais une interaction a été assurée par la participation de la Présidente, Corinne Larrue, et du Vice-Président, Sébastien Treyer, aux réunions de la Commission Permanente des Programmes et de la Prospective (C3P) de décembre 2011 et du Comité de bassin de janvier 2012, durant lesquelles la réflexion portée par les deux instances a été présentée et débattue.

Cette réflexion n'était pas scientifique au sens propre et n'avait pas vocation à trancher sur les projets analysés à travers les documents soumis au débat. Compte-tenu de sa composition pluridisciplinaire, le Conseil s'est focalisé sur les questions qui semblaient peu traitées par les maîtres d'ouvrage, et ce afin de proposer une réflexion décalée par rapport aux enjeux purement techniques. Ainsi, le Conseil a élargi les questions notamment sur :

- l'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité aux inondations devant accompagner les projets de réduction des crues dans le cas de la Bassée,
- la nécessité de pousser la réflexion sur la répartition socio-économique et spatiale des acteurs contributeurs ou bénéficiaires des deux projets à une échelle plus large (celle du bassin),
- la nécessité également de travailler la question de l'intermodalité des voies fluviales, du rail et des voiries dans le cas de la mise à grand gabarit de la Seine.

De son côté, le Comité de bassin, lui, s'est exprimé dans le cadre de sa compétence : la politique de l'eau. Il a posé des questions aux maitres d'ouvrage sur la compatibilité de leur projet par rapport au SDAGE Seine-Normandie. Cependant l'échange avec le Conseil scientifique a permis des débats avec

les membres des instances et d'enrichir les cahiers du Comité de bassin présentés en séances par Paul Baron.

Les discussions sur l'aménagement du Grand Paris vont certainement réactiver les questions d'opportunité de ces projets d'ampleur, maintenant enrichis du débat public et en particulier en ce qui concerne les enjeux territoriaux soulevés par le Conseil scientifique et le Comité de bassin. Notons que dans l'immédiat le projet de la Bassée a été remplacé par une opération pilote sur un seul casier.

### Avis sur les « Gaz de schiste » et la gestion de l'eau

Le Conseil scientifique a été interpellé sur les impacts sur la gestion de l'eau dans le bassin Seine Normandie d'une exploitation des « gaz de schiste » par le Président de la C3P et le Directeur Général de l'Agence de l'eau, lors de la réunion du 25 mars 2011, sachant que des élus du bassin avaient sollicité des directeurs territoriaux de l'Agence sur les postures à adopter vis-à-vis de l'enjeu de l'eau. Cette saisine est donc antérieure à la législation promulguée en France concernant l'exploration des ressources en hydrocarbures de roche-mère (Loi n°2011-835 du 13 juillet 2011). Le Conseil scientifique a mandaté en son sein Thierry Pointet, hydrogéologue du BRGM, pour alimenter sa réflexion sur le sujet. Sur la base de son travail, un débat a eu lieu au cours de la séance du 16 juin 2011. En conclusion le débat a montré que les membres du CS considèrent majoritairement que la prudence doit être de mise au regard de la question de l'eau : si les connaissances actuelles semblent montrer que, sans prendre en compte les questions d'emprise foncière et de réactifs mal connus, les effets sur l'eau et les milieux aquatiques de l'exploitation de gaz de roche-mère peut potentiellement être mis sous contrôle, cela ne vaut que sous réserve de respecter un ensemble de conditions (qu'il reste encore à préciser) alors même qu'est soulignée l'inexistence des réglementations adéquates. Par ailleurs, la question de la cohérence du développement d'une telle exploitation avec les questions d'aménagement du territoire que pose la préservation des ressources en eau reste un point d'achoppement majeur.

Cet avis a été annexé au dossier du CB du 3 mai 2012 mais n'a pas été présenté car sans lien direct avec les enjeux du moment sur la politique de l'eau.

# Le changement climatique sur le bassin Seine-Normandie : un accompagnement du CS au service du SDAGE sur une problématique de long terme

Au cours de la précédente mandature, le Conseil scientifique, dans son avis sur le SDAGE [2010-2015], avait noté la faible prise en compte du changement climatique et de ses impacts pour la gestion de l'eau sur le bassin Seine-Normandie.

Au cours de la séance du 22 novembre 2012, Agnès Ducharne (membre du CS – modélisation hydrologique au CNRS) et Charles Perrin (modélisation hydrologique à l'IRSTEA) ont été invités à présenter un état de la connaissance concernant l'impact possible du changement climatique sur les ressources du bassin Seine-Normandie et à mettre en avant les enjeux de l'adaptation pour la gestion de l'eau dans le futur. Ce premier travail est à la base de l'avis du Conseil sur « le changement climatique sur le bassin Seine-Normandie » présenté par Corinne Larrue lors d'un Comité de bassin spécial changement climatique tenu le 25 avril 2013.

Cette session spéciale du Comité de bassin a été organisée avec le concours du Conseil scientifique pour sensibiliser et mobiliser les membres des instances. Elle a permis d'amorcer les débats sur les stratégies d'adaptation des différents acteurs du bassin. Les activités du bassin devront faire face, dans le futur, à une baisse de la quantité d'eau disponible, et à une augmentation de la pression sur sa qualité, alors que la température de l'air augmentera et les besoins en eau se feront plus intenses.

Ainsi, le syndicat interdépartemental chargé de l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), la Ville de Paris, EDF, etc., sont venus exposer leurs premières réflexions, ainsi que le conservatoire du littoral qui s'est focalisé sur les problématiques d'érosion du trait de côte et de submersion marine.

L'avis du CS préconisait la réalisation d'une étude sur l'adaptation au changement climatique, qui a été menée en 2013, avec une phase « état de l'art » et une phase « ateliers prospectifs » associant des membres du CB. Les résultats de cette étude, à laquelle des membres du CS ont participé, ont permis d'enrichir le SDAGE [2016-2021] sur la question du changement climatique et continuent de nourrir les réflexions sur l'adaptation au changement climatique.

La démarche a notamment permis de réaffirmer que le SDAGE est en soit un bon outil d'adaptation puisqu'il défend la résilience des milieux aquatiques, mais aussi la sobriété des usages en luttant contre les pollutions. Elle a également permis de pointer plusieurs dispositions particulièrement congruentes avec l'adaptation. Pour finir, elle a fait émerger les points de débats que le Comité de bassin ne devrait pas tarder à instruire, notamment pour la prochaine échéance de [2022-2027]. Parmi ces derniers, concernant une politique de l'offre, la baisse conséquente attendue à l'horizon 2050 du débit de la Seine réinterroge la robustesse de son système hydrologique régulé par les grands lacs, mais aussi la « reconfiguration sectorielle » d'activités (urbanisme, agriculture) ou la « re-conception éco systémique » de certains territoires. En termes de gouvernance, le changement climatique est transversal, il concerne tous les secteurs d'activité. Cela devrait inciter le Comité de bassin à s'interroger sur la légitimité que le SDAGE pourrait avoir pour interpeler des filières économiques entières, pour les inciter à une maîtrise ambitieuse de leur demande en eau, pour assurer une cohérence globale au niveau du bassin.

Afin de mener ces différents débats et assurer de manière continue l'intégration de la thématique de l'adaptation au changement climatique dans le SDAGE Seine-Normandie, le Conseil scientifique a poursuivi son appui au Comité de bassin pour l'élaboration du plan d'adaptation du bassin Seine-Normandie et a participé au CB dédié au changement climatique du 31 mars 2016. Corinne Larrue a présenté les réflexions du Conseil scientifique sur la démarche d'adaptation proposée par l'Agence de l'eau et la DRIEE. Par ailleurs, les propositions du CS concernant la démarche d'élaboration du plan d'adaptation au changement climatique ont permis d'affiner le processus proposé par l'Agence et la DRIEE.

#### Avis sur la Consultation du public et des assemblées préalables à l'élaboration du SDAGE

Le projet de consultation du public et des assemblées 2012-2013 a été présenté au Conseil scientifique lors de sa séance du 14 juin. Ce projet a soulevé plusieurs interrogations de la part du CS que celui-ci a présentées au Comité de bassin du 28 juin 2012.

Le CS s'est interrogé par rapport au calendrier prévu pour la consultation, notamment en lien avec la DCE. Cette consultation se déroule à l'échelle nationale. La DCE prévoit trois dispositifs en termes de consultation et d'information de la population :

- 3 ans avant le prochain SDAGE : le calendrier et le programme de travail sont soumis pour avis ;
- 2 ans avant le prochain SDAGE : les questions importantes sont soumises à l'approbation ;
- 1 an avant le début de la période de référence du SDAGE : le projet de plan de gestion.

Or, en France, les deux premières étapes sont regroupées, ce qui conduit à lancer les discussions sur les questions importantes avant d'avoir à disposition l'état des lieux et le diagnostic du bassin. D'un point de vue scientifique, cette inversion de calendrier semble peu pertinente. Par conséquent, le Conseil scientifique s'est demandé s'il était possible de dissocier les deux temps de consultation avec, dans un premier temps, une consultation a minima par internet et auprès des assemblées sur le programme de travail. Il semble en effet important de se donner une année pour mieux travailler sur

le processus de consultation et préparer le questionnaire, en s'appuyant sur l'état des lieux. Le CS insiste sur l'importance de fonder la future consultation sur des éléments de diagnostic.

Par ailleurs, en ce qui concerne la construction du questionnaire, le CS a proposé de construire un nombre limité de questions (idéalement en utilisant des « groupes de discussions ») et pour les questions fermées d'inviter le répondant à hiérarchiser les possibilités offertes plutôt qu'à faire un choix limitant.

# Origine et suites de l'avis sur la transition agricole et les registres d'action nécessaires pour la politique de l'eau

Le CS s'interrogeait depuis 2004 sur la manière d'apporter des éléments à la discussion sur l'action de l'Agence dans le domaine agricole, constatant les difficultés rencontrées et l'évolution de l'état des lieux (et suite au CB spécialement consacré à l'agriculture en 2011). Son avis sur la transition agricole, validé en mars 2014, qui vise à aider à définir des registres d'action en matière agricole pour assurer la restauration de la qualité de l'eau dans les aires de captage et le bon état des masses d'eau, repose sur plusieurs auditions et travaux, notamment :

- Les résultats de l'évaluation de la politique de l'Agence en matière de protection des captages (2011);
- Le PV du CB spécial agriculture du 2011;
- Une note de Gilles Billen et Céline Schott sur l'agriculture et la qualité de l'eau (2011);
- Les résultats des travaux coordonnés par Jean-Marc Meynard sur la diversification des cultures (2013), auditionné le 16 mars 2013 ;
- Les résultats de la recherche menée par Marc Benoit sur les cas de succès en matière de protection des captages en France au cours des 25 dernières années, auditionné le 16 mars 2013;
- Les travaux confiés à Marion Guillou par Stéphane Le Foll sur l'agro écologie, en juin 2013.

L'avis du CS souligne que d'après ces études, les cas de restauration de la qualité de l'eau existent mais sont exceptionnels et ponctuels. Ils nécessitent des transformations profondes des systèmes agricoles (surface en herbe, agriculture biologique avec un contrôle de la fertilisation organique).

Pour que cette restauration puisse avoir lieu, il faut une mobilisation conjointe et cohérente d'un ensemble de registres d'actions. L'avis légitime des actions que l'Agence a déjà entamées sur le foncier et le soutien à certaines filières.

Ces actions doivent prendre sens dans une combinaison construite et cohérente sur les territoires, et s'appuyer sur des exigences claires et un système de suivi, pour que les acteurs locaux puissent s'y référer. Il y a donc un besoin de développer les capacités de mesure du lien entre activités agricoles et qualité de l'eau.

Les facteurs de verrouillage ou de changement nécessitent de dépasser l'échelle des AAC :

- travailler à l'échelle des bassins de production, petites régions agricoles (coopératives, filières...);
- négociations ouvertes à des acteurs diversifiés (consommateurs des produits agricoles et de l'eau, acteurs industriels des filières...).

L'avis est relativement pessimiste vis-à-vis de la possibilité d'atteinte du bon état en 2027 compte tenu des tendances pointées dans le diagnostic initial.

La re-diversification des productions apparaît comme condition nécessaire de la reconquête de la qualité de l'eau alors que la tendance lourde est à la spécialisation.

Se pose donc la question des actions de l'Agence et les solutions préconisées par le Comité de bassin pour réorienter la trajectoire d'évolution, à l'échelle de grands bassins de production. Le Conseil scientifique a envisagé plusieurs pistes :

- explorer des trajectoires d'innovation radicales, de l'ordre d'une reconversion ;

- utiliser des leviers d'action à de multiples échelles : explorer toutes les options qui peuvent être à portée du CB, et pas seulement les MAE ;
- lever des verrous organisationnels et techniques à l'échelle du bassin : diversifier les partenariats stratégiques et les modes d'action ;
- miser sur les innovations locales/régionales : financements et organisation de l'innovation (Partenariat Européen pour l'Innovation-PEI, Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental -GIEE...), fonds structurels, etc. ;
- bâtir des partenariats et des accords avec une variété d'acteurs : groupements d'agriculteurs, coopératives de toutes natures, acteurs de la collecte, de la transformation, filières, distributeurs, collectivités urbaines, conseils régionaux, services d'eau, pôles de compétitivité, etc.

La présentation de cet avis en C3P a suscité de nombreuses réactions, parfois de rejet (certains qualifiant l'avis de « consternant », « répondant à une commande technocratique », et « à charge contre l'agriculture »), mais également des réactions partageant les constats faits et les solutions préconisées. La majorité des réactions demandaient à ce que des compléments soient apportés sur les aspects économiques afin d'appréhender d'une part la pertinence des solutions préconisées d'autre part la manière d'accompagner la rupture proposée.

Cet avis et ce débat ont été suivis par le lancement d'une étude stratégique externalisée, pilotée par l'Agence, sur les modalités d'actions de l'Agence avec les partenariats et filières agricoles favorisant une agriculture compatible avec le bon état des eaux. Cette étude, achevée en février 2016, après un séminaire de travail interne participatif afin de définir des voies d'action pour l'Agence sur la base des travaux d'investigation du prestataire, a été présentée au CS le 8 mars 2016.

### L'avis du Conseil scientifique sur le projet de SDAGE Seine-Normandie

De la même manière qu'à la mandature précédente, le Conseil scientifique a été saisi par le Comité de bassin pour rendre un avis sur le projet de SDAGE [2016-2021].

Pour élaborer cet avis, le CS a choisi d'examiner le document à l'aune des avis et notes qu'il avait déjà produits (agriculture en 2014, changement climatique en 2013, territorialisation en 2012, santé en 2005).

Le travail a été effectué par petit groupe de membres du CS en fonction de leurs compétences. Il en est ressorti un document qui apporte d'une part un avis global, d'autre part des avis sur des thématiques particulières (comme le changement climatique, la territorialisation...).

Le service Prévision Evaluation, Prospective et Développement Durable (SPEPDD), chargé du secrétariat technique du Conseil scientifique, a tâché de traduire cet avis en recommandations concrètes pour le SDAGE 2016-2021, dont certaines susceptibles d'être intégrées immédiatement, d'autres devant donner lieu à études d'approfondissement, et d'autres encore pouvant être mobilisées directement lors de la construction du prochain SDAGE.

Les recommandations pouvant être intégrées immédiatement ont donné lieu à un débat au sein de la C3P du 20 octobre 2015. Les membres du CS ont eu le sentiment que leur avis aurait pu être davantage valorisé par les instances. Cette réflexion a néanmoins permis d'identifier des thématiques à approfondir pour mieux définir le futur plan de gestion et d'énoncer d'ores et déjà des propositions pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027.

#### L'avis sur la fiscalité eau

En 2013, le CS a souhaité se pencher sur la question de la fiscalité de l'eau, dans le contexte d'une remise à plat de la fiscalité annoncée par le gouvernement, et d'une importance grandissante

accordée à la fiscalité environnementale. Cet avis examine les principes, la cohérence et l'efficacité des redevances prélevées par l'Agence, et se positionne sur leur évolution possible en affirmant notamment qu'il faudrait selon lui « faire évoluer certaines redevances du grand cycle et en introduire de nouvelles, afin de mieux impliquer les usagers du grand cycle dans la « mutuelle Agence », et de rééquilibrer les contributions ». Cet avis a été présenté au groupe « Consommation, Gestion Solidaire et Développement Durable » du 15 mars 2016. Il pourrait être complété dans la perspective du débat en cours sur l'extension des missions des Agences dans le domaine de la protection de la biodiversité.

## Au-delà des avis, les autres produits et accompagnements du CS

#### Note de réflexion sur l'action territoriale de l'Agence

La question de la territorialisation des actions de l'Agence et de ses modalités s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus générale du Conseil scientifique sur la performance des actions menées par les instances de bassin au regard de l'objectif -par essence spatialisé- que constitue le bon état des masses d'eau; réflexion qui a été initiée dans la dernière année de sa 1ère mandature (en 2010). Il est apparu important au CS de mener une réflexion sur cette question dans l'objectif ultime de contribuer à l'élaboration d'une stratégie de territorialisation des actions du 10ème programme et ainsi de s'assurer d'une plus grande effectivité de ces actions vis-à-vis des objectifs à atteindre, masse d'eau par masse d'eau. Les recommandations du CS ont été présentées à la C3P du 10 juillet 2012. La réflexion sur la territorialisation des actions de l'Agence s'articule autour de 5 points principaux :

- la priorisation des objectifs du 10ème programme : établir une carte de localisation des objectifs de bon état 2015, 2021 ou 2027. Les pistes d'intervention de l'Agence serait croisée avec les données de la carte des objectifs par masse d'eau, voire par UH.
- la délimitation des périmètres d'action les plus appropriés au ciblage des actions : établir une sorte de profil de vulnérabilité par UH afin d'articuler les objectifs et les moyens.
- l'articulation entre demande et offre d'aides : penser l'articulation à travers un travail d'accompagnement des demandes d'aides et ainsi présenter des demandes conformes au cahier des charges de l'Agence.
- l'intégration des questions relatives à l'eau dans les projets de territoire et l'articulation des actions de l'Agence avec les autres politiques : introduire la question de l'eau à une échelle plus globale de projet de territoire.
- la spatialisation des aires d'alimentation de captage : privilégier une intervention par obligation de résultats concentrée sur les zones prioritaires et parallèlement une intervention homogène sur l'ensemble des territoires visés.

Les échanges qui ont suivi la présentation de la note sur la territorialisation ont notamment porté sur les plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP). Corinne Larrue a conclu en indiquant d'une part la nécessité d'une prise en compte des questions liées à l'eau par l'aménagement du territoire, que l'Agence devrait accompagner et stimuler; d'autre part la nécessité de promouvoir l'articulation des projets sur les territoires, passant d'une logique « de guichet », puis « de projets » à une logique « stratégique », ce qui nécessite une réflexion à l'échelle du bassin et à l'échelle de l'unité hydrographique.

Ces recommandations sont arrivées à la fin du processus d'élaboration du  $10^{\rm ème}$  programme. Mais elles nourrissent l'évaluation des PTAP lancée en 2016. Elles seront par ailleurs prises en compte dès 2017 pour l'élaboration du  $11^{\rm ème}$  programme de l'Agence.

# Origine et suite de la note sur la carte des redevances élaborée en juin 2012 à la demande de Dominique Jourdain, président de la C3P

Lors de la réunion du CS du 9 février 2012, les résultats de l'évaluation de la sélectivité et de l'incitativité du 9ème programme, réalisée pour préparer le 10ème programme, ont été présentés par Stéphane Le Bourhis. Suite à cette présentation, des échanges ont eu lieu et se sont poursuivis lors de la séance du 14 juin 2012.

A cette période, le 10ème programme était en cours d'élaboration, et il a été demandé à plusieurs reprises à la C3P de se prononcer sur différents scénarios concernant notamment le zonage des redevances, question qui avait été traitée dans le cadre de l'évaluation de la sélectivité et de l'incitativité du programme. C'est dans ce contexte que Dominique Jourdain a estimé potentiellement utile de rassembler dans une note les principaux questionnements ressortant des échanges du Conseil scientifique suite à la présentation des résultats de l'évaluation. Le CS s'est notamment interrogé sur :

- Les conséquences distributives du caractère incitatif de la tarification si l'effet incitatif était avéré, pointant par exemple le fait que les habitants des zones « rouges » (les plus polluées) payent plus cher alors qu'ils ne sont eux-mêmes pas forcément plus pollueurs ni individuellement, ni même au niveau de leur unité hydrographique;
- Le sens global du zonage proposé par rapport à la solidarité de bassin, vu comme un espace de mutualisation des ressources entre les différents usagers financeurs ;
- Le message introduit par le zonage par rapport aux relations amont/aval au sein d'un bassin sachant que les habitants des zones avals reçoivent souvent des pollutions générées plus en amont.

# Stratégies de positionnement de l'Agence sur la gestion du risque inondation et sur les EPTB

Compte tenu de la montée en puissance de la directive inondations (2007), le Conseil scientifique a suggéré de conduire 2 études de positionnement de l'Agence, l'une sur les inondations, l'autre sur les EPTB.

Ces 2 études ont été conduites en 2012 selon un format similaire. Elles ont chacune reposé d'abord sur une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic pour établir un panorama de la problématique en France à travers des entretiens, de l'expertise et de la bibliographie. La 2<sup>ème</sup> phase a reposé sur un atelier collectif de réflexion mené sur chacun des thèmes, faisant participer des experts, des membres du CB et des membres du CS.

Les principaux messages issus de ces 2 ateliers ont été présentés à la C3P le 11 avril 2013.

Aujourd'hui, l'Agence répond (indirectement) à de multiples demandes en matière d'inondations sans en faire explicitement l'une de ses finalités, ni un thème de communication.

Une relecture actualisée de la synthèse produite en 2012, étant donné les dernières évolutions législatives, devrait permettre de donner suite aux questions de positionnement de l'Agence vis-à-vis de la gestion des inondations.

# Accompagnement du CS sur l'évaluation ex-ante du 10ème programme en matière de développement durable (2012/2013)

Lors du Conseil Scientifique du 4 juin 2012, la Directrice Générale de l'Agence a annoncé vouloir lancer une évaluation du 10ème (futur) programme de l'Agence en termes de développement durable, afin de montrer que le budget de l'eau a des retombées bien au-delà du domaine de l'eau. Son idée était que ce travail soit universitaire, et puisse à terme être approprié par les acteurs du

bassin. Soulignant que ce projet était difficile et devait solliciter plusieurs disciplines, le CS a proposé de l'accompagner en mettant en place un « dispositif exploratoire » afin d'étudier une méthodologie adaptée et de définir le périmètre de travail. Olivier Petit, économiste membre du CS, a été chargé de présenter un panorama de différentes démarches d'évaluation et de leurs finalités lors de la séance du 22 novembre, en présence de Michèle Rousseau. Il a notamment proposé de co-construire des objectifs transversaux en s'inspirant du référentiel Agenda 21 (5 finalités) et de l'expertise disponible. Il a également émis la recommandation d'avoir une approche dynamique dans le temps (trajectoire) et systémique. S'en est suivie une discussion qui a permis de mieux cerner les attentes et la manière de procéder.

Un stage a été effectué au sein SPEPDD de l'Agence et encadré par Bruno Tassin, membre du CS. L'évaluation a porté sur deux axes importants de la politique de l'Agence : les stations d'épuration d'une part, la politique d'aides aux activités agricoles d'autre part. Le travail a donné satisfaction et a été présenté en commission spéciale des aides en septembre 2013, et au Conseil Scientifique. Il a également donné lieu à une note présentée en Comité de direction avec des propositions d'évolution du programme dans un sens plus cohérent avec d'autres politiques, mais, jusqu'à maintenant, ce travail n'a pas eu de suites. Ce travail a cependant été utilisé à plusieurs reprises : il a notamment nourri une note sur les impacts de la politique de l'Agence sur les autres politiques publiques. Les suites de ce travail et les réactions de certains membres du Conseil Scientifique qui trouvaient notamment que l'Agence ne faisait pas suffisamment état des grandes avancées permises par le système Agence/comité de Bassin ont contribué à motiver ensuite un travail plus rétrospectif en lien avec les 50 ans de la loi sur l'eau. Cela a débouché sur la brochure « 50 ans d'efforts au service de la qualité de l'eau ».

# Accompagnement du CS sur les questions des indicateurs de bon état et ses alternatives, et de l'efficacité de l'action de l'Agence (2014/2015)

Le traitement de ces sujets par le CS provient d'une interpellation de la Directrice Générale lors de la séance du 24 mars 2013 au sujet des limites de l'indicateur « bon état des eaux » pour rendre compte de l'évolution de la qualité de l'eau.

Suite à ces échanges, plusieurs auditions ont été organisées en 2014 autour de la question des indicateurs, de leur formation, de leurs limites et de leur utilisation pour mesurer l'efficacité de l'action de l'Agence : auditions de Gabrielle Bouleau sur la question globale des indicateurs et de la qualité de l'eau avec une perspective socio-politique, de Fabien Esculier sur les limites de l'indicateur bon état, de Stéphane Le Bourhis sur la comparaison entre directions territoriales des aides projetées par masses d'eau et des objectifs projetés en matière d'évolution de l'état et de Philippe Papay sur une tentative de comparaison rétrospective entre aides apportées par masse d'eau et évolution de l'état des masses d'eau.

A l'issue de ces auditions et des échanges du CS sur le sujet, un groupe de travail sur les « indicateurs de bon état » été désigné fin 2014 par Corinne Larrue, comportant Didier Pont, Christian Lévêque et Jean-Pierre Le Bourhis. Ce groupe s'est réuni avec plusieurs personnes de l'Agence concernées par le sujet (Aline Cattan, Héri Andreimahefa, Stéphane Le Bourhis et Sarah Feuillette) début janvier 2015. Cette réunion devait contribuer à clarifier les termes d'un cahier des charges pour un travail de stage devant poursuivre le travail amorcé par Fabien Esculier sur la manière d'accompagner l'indicateur bon état pour mieux rendre compte des avancées de la qualité des eaux. Ce stage n'a pas été pourvu, mais les échanges avec le groupe ont aidé à produire une nouvelle version de la note de Fabien Esculier afin de la diffuser à l'extérieur de l'Agence et de nourrir les débats au Comité de bassin. Par ailleurs, le travail de stage a été substitué par un travail mené en régie qui a consisté notamment à recueillir les avis des animateurs de contrats globaux, lors d'un séminaire organisé en novembre 2015, sur les « indicateurs d'accompagnement » du bon état. Les réflexions se poursuivent encore au sein de l'Agence.

Par ailleurs, concernant la question de l'efficacité, des entretiens particuliers ont été réalisés hors CS auprès de Corinne Larrue et de Didier Pont pour bénéficier de leurs expertises et regards respectifs afin d'envisager la manière de traiter le sujet. Cela a permis de préciser et surtout de contextualiser un stage réalisé sur l'actualisation des sites témoins de l'Agence, réalisé en 2015 au SPEPDD. Ces travaux continuent de nourrir la réflexion au sein de l'Agence.

# Accompagnement du CS sur la question exploratoire des dérogations d'objectifs au bon état (2015/2016)

A ce jour, hormis pour le cas spécifique des masses d'eau fortement modifiées, la possibilité de déroger aux objectifs n'a pas été sollicitée par le bassin Seine-Normandie (seuls des reports de délai par rapport à l'atteinte du bon état ont été proposés à la Commission Européenne dans le SDAGE). Cependant, comme l'a souligné le CS dans son avis sur le SDAGE 2016-2021, il est certain que pour plusieurs masses d'eau (notamment les masses d'eau souterraines qui étaient en particulier pointées dans l'avis du CS) l'objectif de bon état ne pourra pas être atteint en 2027, ne serait-ce que pour des raisons de temps de réaction.

La Direction générale a exprimé le souhait que les services de l'Agence se penchent sur la question des dérogations d'objectifs afin notamment d'anticiper la manière dont les justifications devront être produites. Une étude pilote a été réalisée sur le sujet à la direction territoriale Rivières lle de France. Ses résultats ont été présentés au CS du 19 novembre 2015, sachant que le SPEPDD envisageait de poursuivre l'exploration sur le sujet à l'aide d'un stage portant sur l'ensemble du bassin. Les discussions qui ont suivi la présentation ont permis de pointer plusieurs questions importantes, notamment le fait qu'il était nécessaire de bien identifier les objectifs de cette démarche (« sauver » des masses d'eau vs construire une argumentation suffisante pour déroger), la manière de solliciter le dire d'expert, la prise en compte de la variabilité temporelle, la manière de mobiliser ou de ne pas démobiliser les acteurs sur le terrain, et de les impliquer dans le processus, l'échelle de l'analyse, la prise en compte de la trajectoire d'évolution de la qualité... Globalement le CS a proposé d'apporter son aide sur la méthode.

Le cahier des charges du stage a été évoqué brièvement lors de la séance du 8 mars 2016 et les conclusions du stage seront présentées à la séance du CS de novembre.

#### - PARTIE 3 -

## Quelques recommandations pour le prochain Conseil scientifique

### Améliorations réalisées ou en cours depuis la première mandature & recommandations

Dans son bilan de mandature précédent, le Conseil scientifique avait émis plusieurs recommandations pour améliorer le fonctionnement du CS. Nous réaffirmons ici celles pour lesquelles nous pensons avoir noté des améliorations notables, acquises ou en cours:

- La composition du CS : la représentation des sciences humaines et sociales a été renforcée ;
- l'articulation avec l'Agence : un membre de l'Agence est invité régulièrement pour exposer des travaux techniques ou scientifiques récents susceptibles d'intéresser le Conseil : cela a été fait à plusieurs reprises (Nathalie Evain Bousquet, Dorothée Caulliez, Loïc Guezennec, Philippe Papay, Stéphane Le Bourhis...);
- la visibilité des travaux du CS: les comptes-rendus du CS ont jusque-là consisté en verbatim non publics (pour conserver la liberté de parole des scientifiques). Le projet d'élaborer en parallèle une synthèse d'une page évoquant les points saillants de la séance et pouvant être rendue publique, comme suggéré dans le bilan de la 1<sup>ère</sup> mandature, a été mis en œuvre à partir de la séance du 8 mars 2016.

Par ailleurs, les recommandations suivantes ressortent du présent bilan :

- Pour renforcer les relations avec le Comité de bassin, plusieurs pistes sont proposées :
  - o désigner un membre du CS comme invité permanent à la C3P;
  - permettre des échanges entre le président du CS & le représentant du CB au CS (et/ou le président de la C3P) avant chaque bureau afin d'identifier de manière partagée les enjeux sur lesquels faire travailler le CS;
  - o rappeler ce qu'est le CS (organisation, fonctionnement, rôle) aux instances afin d'asseoir sa légitimité.
  - o étudier la possibilité et l'utilité, pour certains sujets émergents, de co-construire avec le CB une saisine plus formelle (plutôt qu'une auto-saisine).
  - o Prévoir une restitution des avancées des travaux du CS à chaque CB.
- Permettre une meilleure visibilité de la page du CS sur le site de l'Agence (demande faite par un membre du CB lors du dernier CB) ;
- Diversifier les formats de travail autour d'un sujet : séminaires (notamment en ouvrant les séminaires aux membres du Comité de bassin), groupes de travail, etc.
- La présentation d'études sur d'autres pays pour enrichir la réflexion sur certains sujets ;
- Renforcer les compétences du CS en intégrant des juristes, des météorologistes/climatologues et plus d'économistes en son sein.
- Diversifier les modes de travail et de restitution du travail du CS (développer les séminaires communes avec les membres du CB même si cela pose des problèmes de temps à y consacrer)
- Donner une meilleure visibilité aux membres du CS sur les études et recherches menées par et pour l'Agence (programme et/ou bilan des études à maîtrise d'ouvrage agence, etc.)

Sujets à aborder ou approfondir lors de la prochaine mandature

La plupart des sujets proposés lors du bilan de la 1<sup>ère</sup> mandature ont été traités ; et pour certains un avis formel du Conseil scientifique a été restitué.

Lors de sa réflexion sur son bilan de mandature, le Conseil scientifique a identifié quelques sujets qui lui sembleraient utiles d'aborder ou d'approfondir lors de la prochaine mandature.

Eau et Biodiversité: Ce sujet, essentiellement formulé sous la forme des services rendus par les écosystèmes, a été abordé lors de la 2<sup>ème</sup> mandature mais pourrait être approfondi. Cette réflexion devrait permettre d'avancer conjointement sur les avancées en écologie sur l'évolution des écosystèmes et de leurs liens avec les sociétés, et sur les formes et instruments de l'action publique (Quels impacts sur les redevances et la fiscalité, quelles nouvelles ressources? Quel positionnement du CB et de l'AE par rapport à l'AFB? Quelle gouvernance et quelle composition du CB et de ses commissions à ce sujet?)

Gestion de la demande en eau : Alors que le Bassin Seine Normandie semble moins touché qu'Adour Garonne par les enjeux de rareté de l'eau, le travail sur le changement climatique a permis de mettre en évidence à quel point ce bassin-ci doit également anticiper les enjeux liés à la raréfaction de l'eau. Comment les avancées du débat international sur ce sujet, et notamment le passage d'une gestion par l'offre à une gestion de la demande en eau, et notamment une réduction de la dépendance à l'eau des usages, peut-il être approprié dans le bassin ? Quels outils et formes de gestion de la rareté, notamment du point de vue de la réallocation entre usages ?

Un exercice de réflexivité sur le système Agence/Comité de bassin : il s'agirait de mieux qualifier ces « institutions indéterminées » et donc de mieux cerner leurs atouts, limites et responsabilités ; Quel élargissement des missions, financement... . ? Quelle comparaison avec d'autres modèles de gestion de l'eau dans d'autres pays ? Quel rôle des nouveaux acteurs comme les nouvelles grandes régions ? Cela pourrait faire l'objet d'un séminaire partagé avec le Comité de Bassin, permettant un apprentissage collectif partagé entre les deux instances.

Une analyse en termes de « justice hydrique » (qui a accès à quels types d'eaux, à quel coût ? quels sont les critères d'une justice hydrique ?) permettant d'éclairer des enjeux de partage, de réallocation, mais aussi les enjeux d'inégalités et de discrimination, peu abordés jusqu'à maintenant...

L'appui aux filières économiques : Est-ce un registre pertinent pour l'agence (préventif plutôt que curatif sur des filières existantes, lever des verrous ou appui à des filières émergentes) ? Quelles en sont les opportunités et les risques ?

Les polluants émergents: Cette thématique a été très peu abordée dans cette seconde mandature, alors qu'elle constitue un enjeu stratégique pour la politique de l'eau dans les prochaines années. Ce sujet permettrait aussi de construire des débats interdisciplinaires utiles entre sciences biotechniques et sciences sociales, autour de la qualification du risque et des incertitudes, des indicateurs, de l'attribution des responsabilités et de l'identification des leviers d'action.

Dérogations d'objectifs et perspectives à long terme au-delà des cycles de la DCE: poursuite des premières réflexions entamées dans le présent mandat; comment anticiper le débat sur les objectifs au-delà de 2027 et sur le coût et les bénéfices de cette politique ambitieuse de protection des milieux aquatiques? Cela peut impliquer des réflexions d'ordre stratégique sur les leviers d'action de l'agence, sur l'intervention dans le débat politique national et européen depuis les situations locales vécues dans le bassin, tout autant que des travaux spécifiques sur les indicateurs.

Les processus de mise en œuvre des politiques publiques : qui empêchent l'atteinte de résultats pourtant officiellement validés au plus haut niveau. Une meilleure compréhension de ces enjeux, analysés notamment selon différents angles dans différentes sciences sociales, permettrait de faire des recommandations stratégiques pour une politique de l'eau dont les objectifs semblent clairement identifiés mais où ce sont les moyens de mise en œuvre qui manquent. Cela permettrait à la fois de mettre des mots sur les processus organisationnels et politiques vécus par les personnels de l'agence et les membres du comité de bassin, mais aussi de dépasser la seule mention du manque de volonté politique ou d'acceptabilité politique, concepts trop inopérants, pour décrire les blocages auxquels sont confrontés ceux qui mettent en œuvre ces politiques.

## - PARTIE 4 -Annexes

Annexe 1 : Composition du Conseil scientifique

Annexe 2 : Chronologie et contenu des activités du Conseil

Annexe 3: Livrables du CS et leur devenir

Sur clé USB : ensemble des documents écrits et des présentations orales produits ou utilisés par le Conseil au cours de sa mandature

## Annexe 1 : Composition du Conseil Scientifique

NOM	SPECIALITE	ORGANISME
David AUBIN	Science politique	Professeur à l'Ecole des sciences politiques et
Départ en cours de mandature		sociales et Institut d'études européennes de
		l'Université Catholique de Louvain
Jean Luc BAGLINIERE	Ecologie des poissons migrateurs	Directeur de recherche à l'INRA de Rennes
Rémi BARBIER	Sociologie	Professeur à l'ENGEES
Arrivé en cours de mandature		
Sabine BARLES	Histoire des techniques et ingénierie	Professeur à l'Institut Français d'Urbanisme
	urbaines	(Université Paris Est), et chercheur au
		Laboratoire Techniques, Territoires, Sociétés
		(LATTS)
Marc BENOIT	Agronomie	Directeur de recherche à l'INRA à Mirecourt
Membre du CS [2004-2010]		
Philippe BONTEMS	Economie	Directeur de recherche à l'INRA à Toulouse
Membre du CS [2004-2010]		
Bernard CHASTAN	Hydraulique des cours d'eau	Expert Sénior au CEMAGREF de Lyon
Stéphane COSTA	Géographie, risques naturels en	Professeur de Géographie Physique à
Arrivé en cours de mandature	milieu littoral	l'Université de Caen Basse-Normandie
Agnès DUCHARNE	Modélisation hydrologique et	Chargée de recherche au CNRS
	changement climatique	
Agathe EUZEN	Sociologie et anthropologie	Chargée de recherche au CNRS (Laboratoire
		Techniques, Territoires et Société)
Carine GENDROT	Sciences sociales	ONEMA
Départ en cours de mandature		
Michel JOYEUX	Toxicologie de l'environnement et	Directeur de la recherche, du développement
	santé humaine	et de la Qualité de l'eau à Eau de Paris
Richard LAGANIER	Géographie, risques liés à l'eau	Professeur à l'Université Paris Diderot
Départ en cours de mandature		
Corinne LARRUE	Politiques publiques	Professeur à l'Université de Tours
Membre du CS [2004-2010]		
Jean-Pierre LE BOURHIS	Science politique	Chargé de recherche au CNRS et directeur
Arrivé en cours de mandature		adjoint du CURAPP (Centre Universitaire de
		Recherche sur l'Action publique et le Politique
		- Université de Picardie).
Christian LEVEQUE	Ecologie	Professeur émérite de l'IRD
Membre du CS [2004-2010]		
Michel MATHIEU	Physiologie et écophysiologie des	Professeur de l'Université de Caen
	mollusques marins	
Jean Marc MERILLOT	Procédés industriels, programmation	ADEME
Membre du CS [2004-2010]	de la recherche, éco-innovation	
Patrick MOQUAY	Science politique	Maître de conférences, délégué scientifique
Arrivé en cours de mandature		de l'Ecole nationale supérieure de paysage d
		Versailles (ENSP)
Olivier PETIT	Economie	Maître de Conférences en à l'Université
		d'Artois
Thierry POINTET	Hydrogéologie	BRGM
Membre du CS [2004-2010]		
Didier PONT	Ecologie aquatique	Directeur de recherche au CEMAGREF
		d'Antony
Nathalie RAULET-CROSET	Sciences de gestion	Centre de recherche en gestion de l'école

Membre du CS [2004-2010]		polytechnique (Paris)
Bruno TASSIN	Hydrologie urbaine	Directeur de Recherche à l'Ecole des ponts
		Paris Tech.
NOM	SPECIALITE	ORGANISME
Sébastien TREYER	Prospective	IDDRI (Institut du Développement Durable et
Membre du CS [2004-2010]		des Relations Internationales)
Eric VINDIMIAN	Risques chroniques	Directeur Régional du CEMAGREF Languedoc-
Membre du CS [2004-2010]	environnementaux, politique de	Roussillon
	recherche	

## Annexe 2 : Chronologie et contenu des activités du Conseil scientifique

NB: L'approbation du compte-rendu de la séance précédente ainsi que le point d'actualité par l'Agence de l'eau sont systématiquement à l'odj des séances ; aussi nous avons fait le choix de ne pas les rappeler ici.

2011		
11/02/2011	Bureau	
25/03/2011	Conseil Scientifique	Présentation des résultats de la démarche prospective de l'Agence par Sarah Feuillette et Sonia Decker (Direction de la Stratégie Territoriale)  Le Territoire Seine-Normandie : retour sur le scénario tendanciel pour le SDAGE [2010-2015], comparaison avec les autres bassins. Présentation par Gabrielle Bouleau (CEMAGREF de Montpellier)  Présentation du programme PIREN Seine [2011-2014] par Jean-Marie Mouchel (Directeur du PIREN)  Retour sur le Programme de Mesures (PDM) du SDAGE [2010-2015] Seine-Normandie. Présentation de l'élaboration du PDM en territoire par Patrice Bizais (Direction Territoriale des Vallées d'Oise) et présentation du contenu du PDM à l'échelle du bassin Seine-Normandie par Luc Pereira-Ramos (Direction de la Stratégie Territoriale) et un représentant de la Délégation de bassin
16/06/2011	Conseil Scientifique	Discussion générale pour le planning de travail du Conseil Scientifique  Point sur les gaz de schistes et la gestion de l'eau par avec Thierry Pointet
		Présentation sur les EPTB : expérience de Monsieur Rémy Filali en tant qu'ancien Directeur de l'EPTB Charente et actuellement Directeur Territorial de Seine-Aval. Partage et discussion autour de son point de vue sur les EPTB et quels rôles peuvent-ils jouer sur le bassin Seine-Normandie en complémentarité de l'Agence ?
		Réflexion globale sur les solidarités de bassin sur la base de la note de réflexion en pièce jointe du dossier « Solidarités et politiques territoriales de l'eau dans le Bassin Seine-Normandie »
		Première discussion pour la préparation d'un séminaire thématique du Conseil : « Réflexion sur la place de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans le domaine des inondations ». Point sur les travaux récents dans ce domaine par Richard Laganier
23/09/2011	Bureau	
03/11/2011	Conseil Scientifique	Débat sur la difficulté de la mise en œuvre de la politique de l'agence en matière de protection des captages d'eau potable et élargissement à l'action globale de l'agence sur le thème agricole.

		Ce débat sera conduit à la suite de deux présentations de l'Agence et d'une note présentée par Marc Benoît :  - Evaluation de la politique de l'agence Seine-Normandie en faveur de la maîtrise d'usage des sols à long terme sur les AAC en eau potable. Emilie Nahon et Anne-Louise Guilmain (DEMAA) .  - Proposition pour la mise en place d'un observatoire des flux sous racinaires. Marc Benoît.  - Quels sont les critères de vulnérabilité de la ressource en eau souterraine sur le bassin Seine-Normandie, au-delà des aires de captage? Sonia Decker (DiST).  Point d'information rapide concernant le domaine agricole : état du questionnement de l'Agence sur le rapport entre taux de matière organique des sols et réserve utile. Sarah Feuillette (DiST).  Travail collectif sur les grands projets du bassin Seine-Normandie soumis au débat public : l'aménagement de la Bassée et la mise à grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent-sur-Seine. Préparation d'une contribution du CS au débat.  Ce travail sera conduit sur la base d'un travail préalable du bureau du CS et d'une présentation en séance des enjeux de ces projets sur la ressource en eau par Michel Adnot (DRIEE Ile-de-France).  Présentation du programme de recherche du GIP Seine Aval par Loïc Guezennec (Directeur du GIP). Discussion.  Discussion sur le projet d'avis du Conseil Scientifique sur la question des hydrocarbures de roches mères sur le bassin
		Seine-Normandie. (note transmise par mail)
<b>2012</b> 06/01/2012	Bureau	
09/02/2012	Conseil Scientifique	Retour sur les travaux du CS concernant les projets d'aménagement de la Bassée et de mise à grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent-sur-Seine : les discussions avec les instances (C3P et Comité de Bassin), les cahiers d'acteurs du Conseil.  Proposition de contribution du Conseil Scientifique aux travaux du 10ème programme : comment cibler la territorialisation
		des actions pour une meilleure efficacité ?  - Présentation synthétique des résultats des évaluations réalisées autour du 9ème programme (Stéphane Le Bourhis, Chargé d'études évaluation).  - Présentation de l'état d'avancement de la préparation du 10ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (Dominique Jourdain, Président de la C3P du Comité de Bassin)  - Qu'est-ce qu'un Plan Territorial d'Actions Prioritaires à l'Agence ? (Olivier Fauriel, Directeur territorial de Seine Amont).  Suite du débat sur la difficulté de la mise en œuvre de la politique de l'agence en matière de protection des captages d'eau potable et élargissement à l'action globale de l'agence sur le thème agricole.  - Proposition pour la mise en place d'un observatoire des flux sous racinaires.  Marc Benoît.

		Discussion sur le projet d'avis du Conseil Scientifique sur la question des hydrocarbures de roches mères sur le bassin Seine-Normandie.
06/04/2012	Bureau	
03/05/2012	Présentation au CB	Cahiers d'acteurs sur les 2 grands projets d'aménagement du Bassin : la Bassée et la mise à grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent-sur-Seine
14/06/2012	Conseil Scientifique	Avancement du 10ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
		La territorialisation de l'action de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : présentation de la note rédigée par le bureau à l'issue des débats du 9 février 2012 et discussion.
		La consultation des publics sur la politique de l'eau en 2012. Discussion et réflexions du Conseil sur la base de l'avis rendu au CB en juillet 2007, dans le cadre de la consultation sur le SDAGE durant l'année 2008.
21/09/2012	Bureau	
22/11/2012	Conseil Scientifique	Préparation d'une évaluation ex ante du 10ème programme de l'Agence. Présentation d'Olivier Petit : panorama de différentes démarches et leurs finalités. Discussion du CS : quelle démarche pertinente pour l'Agence ?
		Le changement climatique sur le bassin Seine-Normandie : quels impacts sur les milieux aquatiques ? présentation Charles Perrin (Irstéa) d'un panorama des projets de recherche récents. Discussion du CS : A l'heure, où tout le monde parle d'adaptation, comment mobiliser les connaissances pour contribuer aux débats des instances ?
		Points d'avancement des sujets du CS :
		- L'aménagement de la Bassée (Bruno Tassin),
		- Stratégie de positionnement de l'Agence de l'eau en matière d'inondation (Corinne Larrue et Richard Laganier), - Quelle articulation optimale entre l'Agence de l'eau et les EPTB sur le bassin Seine-Normandie ? (Sarah Feuillette et Sonia Decker).
		Préparation d'un travail de synthèse du CS. Les grands enjeux de la politique de l'eau au regard du 10ème programme : quels sont les vrais leviers d'actions de l'Agence ? à quelles échelles ? à quel moment les saisir ? Ce travail débutera par une présentation par l'Agence des enjeux du bassin Seine-Normandie (Sarah Feuillette).
2013	1	
26/02/2013	Conseil Scientifique	Les leviers de la mise en œuvre du 10ème programme : A la suite de la présentation des enjeux du Bassin Seine-Normandie le 22/11/12, discussion sur les leviers d'action de l'Agence.
		Le changement climatique sur le bassin Seine-Normandie : discussion sur une proposition d'avis du CS à l'attention du

		Comité de Bassin Seine-Normandie.
		Restitution de travaux initiés par le CS et discussion :  - L'agence de l'eau Seine-Normandie et la gestion du risque inondation : quelle stratégie de positionnement ?  - Quelle articulation optimale entre l'Agence de l'eau et les EPTB sur le bassin Seine-Normandie ?
02/04/2013	Bureau	
25/04/2013	Avis du CS au CB	Le changement climatique sur le bassin Seine-Normandie
16/05/2013	Conseil Scientifique	Discussion sur les orientations de l'action de l'Agence dans le domaine agricole. Deux présentations viendront à l'appui des discussions du CS:  - Analyse des cas de succès en matière de gestion de l'eau dans le domaine agricole (Marc Benoit, INRA Mirecourt)  -Freins et leviers à la diversification des cultures (Jean-Marc Meynard, INRA de Grignon).
		Les leviers de la mise en œuvre du 10ème programme : travail de préparation d'un document stratégique à l'attention de la C3P. Poursuite de la discussion du 26 février, sur la base d'une nouvelle proposition de l'Agence, concernant les enjeux, priorités et leviers.
10/09/2013	Bureau	
28/11/2013	Conseil Scientifique	Réflexions sur l'évaluation du 10ème programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au regard du développement durable. Présentation par l'Agence des travaux de stage d'Emmanuelle Pagès et discussion du CS pour poursuivre la démarche.
		point d'information sur les travaux de l'Agence initiés par le Conseil Scientifique : la démarche participative « adaptation au changement climatique ».
		L'action de l'Agence dans le domaine agricole : Discussion sur le projet d'avis du CS au CB présenté par Sébastien Treyer à la suite des présentations du 16 juin 2013 de MM Benoît et Meynard.
2014		
24/03/2014	Conseil Scientifique	Le rôle des agences de l'eau dans le nouveau paysage de l'eau et de la biodiversité. fiscalité.
		Bilan du CS à mi-parcours
06/05/2014	Avis du CS à la C3P	Transitions agricoles pour restaurer la qualité de l'eau : obstacles, freins et leviers d'action
12/06/2014	Conseil scientifique	Retour sur l'élaboration du SDAGE et Programme de mesures [2016-2021] du bassin Seine-Normandie.  Présentation du processus d'élaboration et des principaux points d'arbitrage : Louis Hubert (Directeur de la Stratégie Territoriale).

		Le « changement de thermomètre » de l'état des masses d'eau : discussion sur un cadrage du débat et les marges de manœuvre des gestionnaires de l'eau en fonction des contraintes du processus.  Les enjeux du changement à l'échelle scientifique : Didier Pont (CS et IRSTEA) en collaboration avec Christophe Minier et Yorick Reyjol (Onema).  Description du processus du changement et rôles des différents acteurs : Gabrielle Bouleau (IRSTEA).  Comment l'Agence pourrait-elle s'inscrire dans une fiscalité comportementale ?  Les redevances de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : état des lieux et questions sur leur incitativité et leur équité : Sarah Feuillette (Service prévision, évaluation et prospective).  Un benchmark européen sur l'incitativité et l'équité de la fiscalité « eau » : Pierre Strosser (ACTéon).
06/11/2014	Conseil scientifique	Avis du Conseil Scientifique sur les documents de consultation SDAGE et PDM.: Proposition de méthodes d'analyse, calendrier. (Support de travail : Document de synthèse du SDAGE en pièce jointe).
		Suite du travail sur la fiscalité environnementale : Production d'avis.
		Un autre regard sur le document de l'état des lieux du Bassin Seine-Normandie : retour sur les indicateurs de l'état des masses d'eau et cours d'eau Intervention de Fabien ESCULIER (AESN-DCAT). Discussions.
		Quels impacts, quelle efficacité des aides et subventions de l'Agence vis-à-vis des Objectifs Environnementaux (Bon Etat). Intervention de Philippe PAPAY et Marie-Anne BERNE (AESN-DTVO) et Stéphane LE BOURHIS (AESN-DIST). Propositions d'analyses
2015	1	
15/01/2015	Bureau	
11/06/2015	Conseil Scientifique	Discussion sur l'avis sur le SDAGE à partir du projet et des ajustements proposés par mail
		Finalisation de l'avis sur la fiscalité
		Compte-rendu des groupes sur les indicateurs (Jean-Pierre Le Bourhis, Didier Pont et Christian Lévêque) et sur l'efficacité (Corinne Larrue et Didier Pont)
		Littoral & mer : quels enjeux et quelle intervention du CS
		cette réflexion sera lancée sur la base de deux interventions :  • Quels enjeux sur le littoral et la mer en lien avec l'action de l'agence de l'eau et du CB ? Loïc Guezennec, (détailler
		sa fonction et son ancienne fonction)
		Quelle sollicitation du CB et de la Colimer ? Joseph Costard (détailler sa fonction).

		Interaction du SDAGE avec d'autres politiques publiques : synergies et antagonismes.
		Cette réflexion sera basée sur la base d'un tableau préparé par l'agence.
25/06/2015	Avis du CS au CB	Le projet de SDAGE Seine-Normandie
12/03/2015	Conseil scientifique	Finalisation du travail sur la fiscalité environnementale : Production d'avis (Sarah FEUILLETTE).
		Production d'avis sur le SDAGE 2016 : restitutions des groupes et discussions
		Changement Climatique.
		Transition agricole.
		Eau et Santé
		Territorialisation.
		Capacité de mise en œuvre.
		Fiscalité environnementale.
		Capacité d'évaluabilité / Indicateurs.
		Analyse globale du SDAGE : ambition, etc.
15/09/2015	Bureau	
19/11/2015	Conseil Scientifique	Suites de l'avis du Conseil Scientifique sur le SDAGE. Intervention d'Anne BELBEOC'H (AESN-DIST)
		Présentation du plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie. Intervention de Sarah FEUILLETTE
		Dérogation d'objectifs : retours d'expériences de la direction territoriale Rivières Ile-de-France et perspectives. Intervention de Nathalie EVAIN-BOUSQUET (AESN-DTRIF et Christophe BOUNI (ASCA). Discussions.
		Débat sur les suites à donner à la présentation sur le littoral du CS du 11 juin. En présence de Marie-Dominique MONBRUN
2016		
12/01/2016	Bureau	
08/03/2016	Conseil scientifique	Adaptation au changement climatique : retours dans les autres bassins français. Témoignages de Marc BENOIT, Bernard CHASTAN et Bernard LEGUBE et état d'avancement du plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie. Intervention de Sarah FEUILLETTE
		Suite de la réflexion sur les dérogations d'objectifs. Intervention de Sarah FEUILLETTE
		Etat d'avancement du bilan de mandature du Conseil Scientifique. Intervention d'Anne BELBÉOC'H

		Présentation des premiers résultats de l'étude sur les filières. Intervention de Delphine JACONO et de Dikran ZAKEOSSIAN (bureau d'études Epices)
14/04/2016	Bureau	
14/06/2016	Conseil scientifique	Sélune : présentation du rapport d'expertise sur le projet d'effacement des ouvrages par Eric VINDIMIAN et opportunité d'un avis du CS présentée par Bruno TASSIN.
		Etudes et stages pilotés par l'Agence : comment nourrissent-ils les documents de programmation et de planification de l'Agence ? Intervention d'Anne BELBÉOC'H
		Bilan de mandature (2010-2016) du Conseil Scientifique : validation du rapport final avant présentation au CB du 30 juin 2016. Intervention de Corinne LARRUE
		Tour de table autour du renouvellement du Conseil Scientifique

## Annexe 3 : les « produits » du CS et leur devenir

Titre	Origine	Date de restitution aux instances/Agence	Produit du CS	Suites Agence	Autres suites
Note sur l'action territoriale de l'Agence	Présentation de l'évaluation sur l'incitativité et la sélectivité du programme de l'agence et questionnement sur la territorialisation pour une meilleure efficacité de l'agence	C3P du 10/07/2012	Note présentée à la C3P		
Avis sur le gaz de schiste et la gestion de l'eau	demande spécifique du président de la C3P (D. Jourdain)	CB du 03/05/2012	Avis du CS distribué au CB		
Cahier d'acteur sur les projets d'aménagements de La Bassée et la mise à grand gabarit de la Seine de Bray à Nogent-sur-Seine	Actualité du Comité de bassin	CB du 03/05/2012 (à vérifier)	2 cahiers d'acteurs présentés au CB		
Avis sur la Consultation du public & assemblées	Avis sur la consultation produit lors de la mandature précédente et actualisé	CB du 28/06/2012	Avis du CS au CB distribué au CB		
Note sur la carte des redevances	demande spécifique du président de la C3P (D. Jourdain)	C3P du 10/07/2012	Note distribuée à la C3P		

Titre	Origine	Date de restitution aux instances/Agence	Produit du CS	Suites Agence	Autres suites
Note de positionnement de l'Agence sur la gestion du risque inondation et sur les EPTB	Recommandation du CS suite à la montée en puissance de la directive inondations	CODIR du 13/03/2013 + C3P du 11/04/2013	Note présentée en CODIR	Etude sur la stratégie de positionnement de l'Agence par rapport à la gestion du risque inondation a été réalisée en 2012 + Etude sur l'articulation Agence/EPTB, a été lancée, également sur les conseils du CS, pour envisager la manière d'optimiser cette articulation, face à des positionnements incertains et divergents, et à une montée en puissance des EPTB	Ateliers participatifs le 10/10/2012 sur la gestion des inondations et le 04/02/2013 sur l'articulation AESB/EPTB Projet d'actualisation de la synthèse sur les inondations
Accompagnement sur la manière d'évaluer le 10ème programme au regard du DD	demande du président de la Commission des aides & demande de la DG	Présentation des résultats des travaux en commission spéciale des aides en sept 2013 Note en codir		Stage d'Emmanuelle Pagès présenté au CS le 28/11/2013 Puis restitution succincte des résultats du stage en CDZ spéciale du 24/09/2013 + impact du programme de l'Agence sur les autres politiques (énergie) et présentation du travail d'Emmanuelle et de l'évaluation environnementale du SDAGE (Stéphane LB) au codir du 15/09/2014 mais pas de prise de décision concrète	Note en codir sur l'interaction entre politique de l'eau et autres politiques +
Avis sur le changement climatique sur le bassin Seine- Normandie	Avis de la précédente mandature sur le SDAGE précédent et préconisation du bilan de la 1ère mandature du CS	CB du 25/04/2013	Avis du CS présenté au CB	Etude participative sur le CC- ASCA avec ateliers (rapport début 2014) + recommandations dans le SDAGE + séance de sensibilisation interne	Utilisation dans les travaux d'élaboration du plan d'adaptation
Avis sur la transition agricole pour restaurer la qualité de l'eau : Obstacles, freins et leviers d'action	Enjeux présentés lors du CB spécial agriculture de 2011 + état des lieux	C3P du 06/05/2014	Avis du CS présenté à la C3P	Etude stratégique sur les filières BNI (présentation codir)	Evolution stratégie agence ?

Titre	Origine	Date de restitution aux instances/Agence	Produit du CS	Suites Agence	Autres suites
Accompagnement sur les travaux concernant l'efficacité des aides et bon état	Demande de la DG suite au rapport de la CDC		Note interne		
Avis sur le projet de SDAGE Seine-Normandie	Présentation du projet de SDAGE M. Hubert 06/2014, Consultation des assemblées et du public	25/06/2015	Avis du CS présenté au CB	Modifications du SDAGE (peu de recommandations suivies)	Etudes, SDAGE suivant
Avis sur la fiscalité eau	Evolution de la fiscalité environnementale	GSDD du 15/03/2016 CB du 30/06/2016	Avis du CS au CB		
Accompagnement des travaux exploratoires sur les dérogations d'objectifs	Etude RIF			Stage	